

2P2

Société civile immobilière au capital initial de 500,00 €
33 rue de la Bienfaisance
75008 PARIS
En cours de constitution au RCS de Paris

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS EN DATE DU 13 AVRIL 2026

Les soussignés :

Monsieur Cédric LETERRIER,

né le 13/01/1975 à Champigny-sur-Marne (France),
de nationalité Française,
dont l'adresse a été occultée en application du Décret n°2025-840 du 22 Août 2025,

Madame Chloé LETERRIER,

née le 03/02/1999 à Brou-sur-Chantereine (France),
de nationalité Française,
dont l'adresse a été occultée en application du Décret n°2025-840 du 22 Août 2025,

Détenant ensemble la totalité des parts sociales composant le capital social de la Société 2P2, et agissant en cette qualité, ont statué sur l'ordre du jour suivant :

- Création d'une Société civile immobilière ;
- Nomination de Madame Chloé Leterrier en qualité de Gérante ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Ont décidé ce qui suit à l'unanimité :

Décision n°1

Constitution de la Société

Il est convenu de créer une Société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : 2P2

Capital : 500 €

Nombre de parts : 500

Siège : 33 rue de la Bienfaisance, 75008 PARIS

Durée : 99 ans.

Objet social :

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

Exercer l'activité de Location de terrains et d'autres biens immobiliers en France et à l'étranger, en mettant en œuvre la production, la création, la transformation, la préparation, la commercialisation, la distribution et la prestation de services en rapport direct ou indirect.

Créer, préparer, transformer, fabriquer, conditionner, vendre, importer, exporter, distribuer et commercialiser tous produits, matières, équipements et prestations de services liés à Location de terrains et d'autres biens immobiliers.

Mettre en avant la qualité des produits et services proposés, en privilégiant l'utilisation de ressources adaptées, de matériaux de qualité, de méthodes respectueuses de l'environnement et des traditions du secteur.

Exploiter des sites de production, des installations, des points de vente, des ateliers, des laboratoires, des entrepôts, des réseaux de distribution et tout autre espace ou outil nécessaires au développement de Location de terrains et d'autres biens immobiliers.

Proposer des options variées et adaptées, incluant la personnalisation des services, la diversité des produits, des offres spécifiques pour divers publics et des interventions sur mesure.

Collaborer avec des partenaires, des fournisseurs, des producteurs, des artisans, des professionnels et des institutions pour développer des produits ou des services conjoints et assurer un approvisionnement fiable et de qualité.

Organiser, soutenir ou participer à des événements professionnels, des actions de promotion, des campagnes de communication, des salons, des foires, des démonstrations et des formations pour valoriser l'activité de Location de terrains et d'autres biens immobiliers.

Acquérir, exploiter, développer ou céder des droits de propriété intellectuelle, tels que brevets, licences, marques, modèles, franchises et autres droits en rapport direct ou indirect avec Location de terrains et d'autres biens immobiliers.

Effectuer toutes opérations ou activités connexes, complémentaires ou accessoires se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, y compris les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Décision n°2

Nomination de Madame Chloé LETERRIER en qualité de Gérante

La Collectivité des Associés décide de nommer Madame Chloé LETERRIER, née le 03/02/1999 à BROU-SUR-CHANTEREINE (France), de nationalité Française, dont l'adresse a été occultée en application du décret n°2025-840 du 22 Août 2025, en tant que Gérante.

Madame Chloé Leterrier exercera ses fonctions sans limitation de durée.

La Collectivité des Associés décide de fixer la rémunération de Madame Chloé Leterrier de la manière suivante :

- Le mandataire ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette rémunération demeurera inchangée jusqu'à nouvelle décision, conformément aux dispositions statutaires ou réglementaires applicables.

Madame Chloé Leterrier a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions de Gérante, et qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

Décision n°3

Adoption des statuts et constatation de la souscription

Les soussignés ont adopté les statuts présentés et ont matérialisé leurs engagements par un apport total, respectivement :

Souscripteur	Type d'apport	Parts sociales souscrites	Montant souscrit
Chloé Leterrier	Numéraire	499	499,00 €
Cédric Leterrier	Numéraire	1	1,00 €
	TOTAL	500	500,00 €

Décision n°4

Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

À cet effet, un original des présentes est remis au Gérant qui le reconnaît.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à Paris,
Le

Monsieur Cédric LETERRIER

Madame Chloé LETERRIER